

Assemblée générale ordinaire des adhérents au plan Gan Retraite PERP du 12 octobre 2022

Sommaire

Présentation du Comité de surveillance	2
Rapport d'activité 2021	3
1) Compte de résultat au 31 décembre 2021	4
2) Bilan du plan au 31 décembre 2021	4
3) Rapport du commissaire aux comptes	5
Budget prévisionnel pour 2023	5
Délégation de pouvoir	6
Questions diverses	6

Bruno BOUNIOL

Président du Comité de surveillance du PERP

La séance est ouverte à 11 heures.

Conditions de quorum et de délibérations :

Selon l'article 27 des statuts de l'Association, l'Assemblée Générale ne peut valablement délibérer que si mille adhérents ou un trentième des adhérents au moins sont présents ou représentés. Si, lors de la première convocation, l'Assemblée n'a pas réuni ce quorum, une seconde assemblée est convoquée. Elle délibère alors valablement quel que soit le nombre de ses adhérents présents ou représentés.

Pour l'Assemblée Générale Ordinaire, les délibérations sont prises à la majorité des membres présents ou représentés.

Pouvoirs

Pour la présente Assemblée Générale Ordinaire :

- 47 adhérents ont donné pouvoir au Président ou à un mandataire.
- 2 adhérents sont présents.

Le nombre d'adhérents au PERP étant de 3 179, le quorum n'est pas atteint (1/30^{ème}, soit 106 adhérents) sur première convocation. L'Assemblée Générale cesse donc immédiatement pour se réunir sur deuxième convocation.

L'Assemblée Générale est interrompue pendant quinze minutes.

Une nouvelle Assemblée Générale est ouverte à 11 heures 15.

Aucune condition de quorum n'étant alors nécessaire, cette nouvelle Assemblée Générale ordinaire peut valablement délibérer.

Sommaire

- Présentation du Comité de surveillance
- Rapport d'activité de l'assureur pour l'exercice 2021
- Présentation des comptes annuels 2021 – Rapport des commissaires aux comptes
- Budget prévisionnel pour 2023
- Délégation de pouvoirs
- Questions diverses

Présentation du Comité de surveillance

Bruno BOUNIOL

Président du Comité de surveillance du PERP

Le Comité de surveillance se compose de :

- Membres désignés par le Conseil d'administration du RIP
 - Bruno BOUNIOL, Président du Comité de surveillance
 - Elie EL HAWA

- Membres élus par l'Assemblée Générale représentant les adhérents du Plan Gan Retraite PERP
 - Jean-Jacques DESPRES
 - François-Frédéric DUCOS
 - Olivier FALLA-ETZOL
 - Amédée MENARD

Un poste à pourvoir.

Bruno BOUNIOL

Le Comité de surveillance du PERP s'est réuni :

- le 15 décembre 2021 pour examiner la situation du PERP et le taux de rémunération proposé par l'assureur sur le fonds en euros ;
- le 20 avril 2022, conformément à la réglementation, afin d'examiner le rapport de l'assureur concernant la gestion du PERP pour l'exercice 2021.

Rapport d'activité 2021

Sophie LE BERRE

Directrice technique et comptable Groupama Gan Vie

Portefeuille au 31 décembre 2021

Il est rappelé que ce contrat a été fermé à la vente en octobre 2020.

3 416 contrats (4 241 au 31 décembre 2020), soit une baisse de 19 % :

- Réseau Gan Patrimoine : 33 % ;
- Réseau Gan Prévoyance : 63 % ;
- Réseau Gan Assurances : 4 %.

Les modes de gestion choisis :

- Gestion Horizon : 67 % ;
- Gestion PERP : 30 % ;
- Gestion Libre : 3 %.

Il est précisé que 17 contrats sont en phase de rente (contre 16 au 31 décembre 2020).

Taux de participation aux bénéfices

Pour 2021, le fonds en euros a été revalorisé au taux de 0,9 %.

Évolution des cotisations

Au 31 décembre 2021, le montant des cotisations de retraite s'élève à 8,6 millions d'euros contre 15,3 millions d'euros au 31 décembre 2020, soit une baisse de 46 %. En 2021, la prime moyenne annuelle globale s'élève à 1 654 euros. Au 31 décembre 2021, les unités de compte représentent 74 % des cotisations.

Évolution des prestations

Sur l'exercice 2021, les prestations versées représentent 10,7 millions d'euros, contre 7,1 millions d'euros au 31 décembre 2020, soit une hausse de 51 %. En 2021, la rente moyenne annuelle s'élève à 4 595 euros contre 4 709 euros en 2020.

Évolution des encours

Au 31 décembre 2021, le montant des provisions mathématiques des contrats en phase de constitution s'élève à 33,5 millions d'euros (dont 76 % en unités de comptes). Le montant des provisions mathématiques relatives aux rentes en service au 31 décembre 2021 est de 1,6 million d'euros.

1) Compte de résultat au 31 décembre 2021

Le compte de résultat s'établit à 11 862 074 euros, décomposés en charges et en produits :

Charges

Les charges se décomposent comme suit :

- charges des sinistres : 10 669 437 euros ;
- charges des provisions : - 668 387 euros ;
- participation aux résultats : 578 325 euros ;
- frais d'acquisition et d'administration à 633 323 euros ;
- charges des placements à 62 555 euros ;
- ajustement ACAV (- values) de 580 675 euros ;
- autres charges techniques : 6 146 euros,
- le résultat technique est à zéro

Produits

Concernant les produits, il est comptabilisé 8 554 083 euros de primes, 451 445 euros de produits de placement, 2 856 365 euros au titre de l'ajustement ACAV (+ values) et 181 € en autres produits techniques .

2) Bilan du plan au 31 décembre 2021

A l'actif, d'un total de 38 961 215 euros, il est comptabilisé :

- 0 euros pour le capital souscrit non-appelé ou compte de liaison siège ;
- 8 424 792 euros pour les placements ;
- 25 325 080 euros de provisions techniques des contrats en unités de compte ;
- 1 684 016 euros pour les créances ;
- 1 187 575 euros pour les autres actifs ;
- 2 339 752 euros pour les comptes de régularisation de l'actif.

Le passif se compose de :

- 1 660 384 euros de capitaux propres à zéro ;
- 0 euro de résultat de l'exercice ;
- 9 401 583 euros de provisions techniques ;
- 25 325 080 euros pour les engagements libellés en unités de compte ;
- 2 574 089 euros pour les autres dettes ;
- 78 euros au titre des comptes de régularisation du passif.

3) Bilan du plan au 31 décembre 2021

Le commissaire aux comptes du PERP a rendu son rapport sur les comptes 2021 qui vous ont été présentés. Ce rapport certifie que ces comptes sont, au regard des règles et des principes comptables français, réguliers et sincères.

Bruno BOUNIOL donne lecture de la première résolution :

« L'Assemblée générale, après présentation des comptes du Plan « Gan Retraite Perp » pour l'exercice 2021 et du rapport du commissaire aux comptes, et après avis du Comité de surveillance sur le rapport sur l'équilibre actuariel et la gestion administrative, technique et financière du Plan, approuve ces comptes ».

Bruno BOUNIOL

Y-a-t-il des votes contre ? Y-a-t-il des abstentions ?

Personne n'a voté contre ni ne s'est abstenu.

La résolution est donc adoptée à l'unanimité.

Budget prévisionnel pour 2023

Vincent ROUHIER

Expert-comptable

Nous allons commencer par la présentation du budget 2022 actualisé où le total des charges est ramené à 11 071 euros ; aujourd'hui, c'est le budget prévisionnel pour 2023 sur lequel vous êtes amenés à vous prononcer.

Signalons tout d'abord l'absence de produits pour ce contrat qui n'est plus commercialisé.

Quant aux charges, elles devraient s'élever à 11 185 euros, donc relativement stables.

Bruno BOUNIOL donne lecture de la deuxième résolution :

« L'Assemblée générale, après présentation par le Comité de surveillance du plan du budget prévisionnel pour l'exercice 2023, approuve ce budget et, conformément à l'article 23 des statuts, autorise le Comité à engager les dépenses indispensables au-delà des montants prévus, dans la limite de 5 000 euros ».

Bruno BOUNIOL

Y-a-t-il des votes contre ? Y-a-t-il des abstentions ?

Personne n'a voté contre ni ne s'est abstenu.

La résolution est donc adoptée à l'unanimité.

Délégation de pouvoir

Bruno BOUNIOL donne lecture de la troisième résolution :

« L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Président pour accomplir toutes formalités légales et réglementaires ».

Bruno BOUNIOL

Y-a-t-il des votes contre ? Y-a-t-il des abstentions ?

Personne n'a voté contre ni ne s'est abstenu.

La résolution est donc adoptée à l'unanimité.

Questions diverses

Aucune question diverse n'a été posée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures 35.